

États financiers audités

---

# Régime d'épargne-études génération

(auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études  
Global »)

Pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015

# Régime d'épargne-études génération

31 mars 2016 et 31 mars 2015

## Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière....	3
Rapport de l'auditeur indépendant .....	4
États de la situation financière.....	5
États du résultat global.....	6
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.....	6
Tableaux des flux de trésorerie .....	7
Tableau du portefeuille de placements.....	8-12
Notes annexes .....	13-19
Tableau 1 - Contrats de paiements d'aide aux études .....	20
Tableau 2 - Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études.....	21

# Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers audités ci-joints du Régime d'épargne-études génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global ») (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») et de Les Actifs de Croissance Global Incorporée (les « ACGI »). La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Les ACGI, qui administre le Régime, a adopté des procédés appropriés afin de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière présentée.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Régime sont décrites à la note 2 des états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte ») est l'auditeur externe du Régime. Deloitte a procédé à l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin d'exprimer son opinion aux titulaires du Régime concernant ces états financiers.



**David Prestwich**  
Chef de la direction

Toronto (Ontario)

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des titulaires du Régime d'épargne-études génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime d'épargne-études génération, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015 et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2016 et le 31 mars 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime d'épargne-études génération au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de l'évolution de son actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 10 juin 2016

# Régime d'épargne-études génération

## États de la situation financière

	Au 31 mars 2016	Au 31 mars 2015
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60 879 924	56 507 866
Placements à la juste valeur (note 6)	606 378 333	572 137 654
Somme à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (note 4)	579 989	1 056 264
Somme à recevoir du gestionnaire du fonds – Les Actifs de Croissance Global Incorporée (note 4)	80 186	–
Subventions à recevoir (note 2b)	1 868 521	1 923 930
Sommes à recevoir pour les titres vendus	–	5 182 059
Intérêts courus	2 925 055	2 945 633
	<b>672 712 008</b>	<b>639 753 406</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs	877 857	258 615
Sommes à payer pour les titres achetés	13 179 744	11 462 513
Somme à verser au distributeur – REEE (note 4)	3 234 701	1 908 452
Somme à verser au gestionnaire du fonds – Les Actifs de Croissance Global Incorporée (note 4)	–	423 901
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>655 419 706</b>	<b>625 699 925</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représenté par les éléments suivants :</b>		
Cotisations des souscripteurs (note 5)	405 581 320	377 083 340
Cumul des subventions gouvernementales	162 992 327	151 186 319
Plus-value latente des placements	10 942 046	21 322 686
Revenu de placement cumulé et non distribué et profits réalisés sur les placements	75 904 013	76 107 580
	<b>655 419 706</b>	<b>625 699 925</b>

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et des Actifs de Croissance Global Incorporée.



Allan Smith  
Administrateur



Harold Wolkin  
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Régime d'épargne-études génération

## États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

	2016	2015
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études	16 241 089	16 774 114
Profits réalisés à la cession de placements	1 155 923	5 715 622
Variation de la (moins-value) plus-value latente des placements	(10 380 640)	18 706 191
	<b>7 016 372</b>	41 195 927
<b>Charges</b>		
Frais d'administration	8 568 651	7 906 405
Honoraires d'audit	159 465	150 962
Autres	78 543	93 560
Comité d'examen indépendant	20 825	8 500
	<b>8 827 484</b>	8 159 427
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux activités</b>	<b>(1 811 112)</b>	33 036 500

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 mars

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de l'exercice</b>	<b>625 699 925</b>	553 442 484
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux activités</b>	<b>(1 811 112)</b>	33 036 500
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>		
Cotisations reçues des souscripteurs	63 800 236	64 196 903
Subventions gouvernementales reçues (note 2) :		
Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCEE »)	15 267 916	15 935 638
Bon d'études canadien (« BEC »)	2 885 775	3 172 520
Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« SEEFCB »)	627 600	-
Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »)	566 881	441 228
Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (« SEEAS »)	32 871	23 792
Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (« REECA »)	9 150	18 250
	<b>83 190 429</b>	83 788 331
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>		
Remboursement des cotisations des souscripteurs	(35 302 257)	(31 643 526)
Paiements aux bénéficiaires :		
Subventions gouvernementales	(7 584 185)	(6 258 491)
Revenus sur les subventions gouvernementales	(2 112 044)	(1 521 312)
Revenus sur les cotisations des souscripteurs	(6 661 050)	(5 144 061)
	<b>(51 659 536)</b>	(44 567 390)
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice</b>	<b>655 419 706</b>	625 699 925

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Régime d'épargne-études génération

## Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
<b>Activités d'exploitation</b>		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liés aux activités	(1 811 112)	33 036 500
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Variation des pertes (profits) latent(e)s sur les placements	10 380 640	(18 706 191)
Profits réalisés à la cession de placements	(1 155 923)	(5 715 622)
Diminution des montants à recevoir de la Fondation	476 275	1 102 279
Augmentation des montants à verser au gestionnaire du fonds – Les Actifs de Croissance Global Incorporée	(80 186)	–
Diminution des subventions à recevoir	55 409	221 955
Diminution (augmentation) des sommes à recevoir pour les titres vendus	5 182 059	(5 182 059)
Diminution des intérêts courus	20 578	629 940
Augmentation (diminution) des crédateurs	619 242	(218 386)
Augmentation (diminution) des montants à verser au distributeur – REEE	1 326 249	(39 540)
(Diminution) augmentation des montants à verser au gestionnaire du fonds – Les Actifs de Croissance Global Incorporée	(423 901)	11 240
Augmentation des sommes à payer pour les titres achetés	1 717 231	11 462 513
Achat de placements	(833 707 019)	(1 197 828 835)
Produit de la vente de placements	790 241 623	1 161 983 688
	(27 158 835)	(19 242 518)
<b>Activités de financement</b>		
Cotisations des souscripteurs reçues, montant net	28 497 979	32 553 377
Subventions gouvernementales reçues	19 390 193	19 591 428
Paiements d'aide aux études versés aux bénéficiaires	(16 357 279)	(12 923 864)
	31 530 893	39 220 941
Augmentation de la trésorerie	4 372 058	19 978 423
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	56 507 866	36 529 443
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>60 879 924</b>	<b>56 507 866</b>
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	16 372 561	17 426 783

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Régime d'épargne-études génération

## Tableaux du portefeuille de placements

Pour les exercices clos les 31 mars 2016

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Placements des cotisations des souscripteurs – (65,90) %</b>			
<b>Titres gouvernementaux – 13,68 %</b>			
Gouvernement du Canada, 0,25 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2017	49 025 000	48 872 319	48 873 023
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,75 %, échéant le 12 janvier 2048	6 645 000	7 628 178	7 789 468
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2029	3 925 000	5 704 519	5 841 067
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2033	3 555 000	5 480 603	5 579 786
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,90 %, échéant le 15 juin 2024	5 000 000	5 065 361	5 476 150
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,35 %, échéant le 15 septembre 2023	3 920 000	4 024 942	4 144 263
Gouvernement du Canada, 2,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2016	2 730 000	2 759 348	2 754 461
Gouvernement du Canada, 3,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2019	2 480 000	2 733 704	2 725 768
Titre hypothécaire LNH, 2,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	3 700 000	2 674 726	2 668 662
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,80 %, échéant le 15 juin 2021	2 275 000	2 524 925	2 574 959
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,40 %, échéant le 15 décembre 2022	2 030 000	2 013 212	2 156 550
Gouvernement du Canada, 2,50 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2024	610 000	674 965	674 556
		<b>90 156 802</b>	<b>91 258 713</b>
<b>Titres des provinces – 17,91 %</b>			
Province de l'Ontario, 6,50 %, échéant le 8 mars 2029	9 355 000	13 433 709	13 314 410
Province de l'Ontario, 4,00 %, échéant le 2 juin 2021	10 745 000	11 527 272	12 111 549
Province de Québec, 6,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2029	6 050 000	8 221 950	8 308 102
Province de l'Alberta, 2,90 %, échéant le 20 septembre 2029	7 945 000	7 918 782	8 059 329
Province de l'Ontario, 3,50 %, échéant le 2 juin 2043	6 890 000	7 016 659	7 365 203
Province de l'Ontario, 5,60 %, échéant le 2 juin 2035	5 230 000	7 547 634	7 195 434
Province de la C.-B., 2,70 %, échéant le 18 décembre 2022	6 430 000	6 369 416	6 863 285
Province de l'Ontario, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	5 330 000	5 346 517	5 688 270
Province de la C.-B., 5,70 %, échéant le 18 juin 2029	3 275 000	3 787 223	4 431 566
Province de Nouvelle-Écosse, 1,01 %, échéant le 15 août 2018	4 250 000	4 258 205	4 243 625
Province de Québec, 5,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2041	2 925 000	3 690 369	3 874 543
Hydro-Québec, 11,00 %, échéant le 15 août 2020	2 545 000	3 961 093	3 588 475
Province de Saskatchewan, 3,20 %, échéant le 6 mars 2024	3 300 000	3 357 090	3 567 696
Province de Saskatchewan, 1,95 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2019	3 200 000	3 282 880	3 280 896
Province du Manitoba, 1,02 %, échéant le 2 avril 2019	2 100 000	3 199 644	3 185 458
Province de Québec, 3,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	2 765 000	2 898 284	3 125 805
Province de la C.-B., 3,70 %, échéant le 18 décembre 2020	2 775 000	2 736 372	3 084 857
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	2 300 000	2 535 060	2 564 270
Province du Nouveau-Brunswick, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	2 030 000	2 004 300	2 136 392
Financement Québec, 2,45 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2019	2 030 000	2 036 896	2 120 640
Financement Québec, 1,26 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2018	2 100 000	2 124 885	2 113 650
Province de l'Ontario, 1,07 %, échéant le 22 septembre 2017	2 100 000	2 111 999	2 105 670
BC Municipal Financial Authority, 4,60 %, échéant le 23 avril 2018	1 785 000	1 778 074	1 911 432
Province de l'Ontario, 4,20 %, échéant le 8 mars 2018	1 675 000	1 842 500	1 781 279
Province de l'Alberta, 2,55 %, échéant le 15 décembre 2022	1 500 000	1 573 500	1 572 120
Province de Saskatchewan, 5,00 %, échéant le 3 mai 2037	855 000	1 136 723	1 088 603
Province de l'Ontario, 4,40 %, échéant le 2 juin 2019	770 000	802 879	848 502
		<b>116 499 915</b>	<b>119 531 061</b>



# Régime d'épargne-études génération

## Tableaux du portefeuille de placements

Pour les exercices clos les 31 mars 2016

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Placements des cotisations des souscripteurs – (65,90) %</b>			
<b>Titres des institutions financières – 15,67 %</b>			
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, CPG, 4,50 %, échéant le 3 août 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, 8,00 %, échéant le 11 mars 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, 11,00 %, échéant le 27 février 2019	4 500 000	4 500 000	4 500 000
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2024	4 180 000	4 232 500	4 294 156
La Banque Toronto-Dominion, 3,23 %, échéant le 24 juillet 2024	3 200 000	3 200 000	3 411 136
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	3 300 000	3 248 279	3 286 635
La Banque Toronto-Dominion, billet de dépôt à taux fixe, 2,95 %, échéant le 2 août 2016	3 260 000	3 346 584	3 281 614
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,27 %, échéant le 13 janvier 2020	3 200 000	3 198 784	3 262 144
Banque de Montréal, 1,88 %, échéant le 31 mars 2021	3 200 000	3 199 840	3 206 944
La Financière Manuvie – Assurance, 2,64 %, échéant le 15 janvier 2025	3 000 000	3 098 760	3 010 217
Banque Royale du Canada, billet de dépôt de premier rang, 2,82 %, échéant le 12 juillet 2018	2 885 000	2 952 616	2 971 233
Great-West Lifeco, 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	2 085 000	2 291 415	2 786 790
Banque Royale du Canada, 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	2 090 000	2 166 348	2 522 296
Banque de Montréal, 3,21 %, échéant le 13 septembre 2018	2 360 000	2 359 882	2 462 235
La Banque Toronto-Dominion, billet de dépôt à taux fixe, 2,17 %, échéant le 2 avril 2018	2 425 000	2 434 825	2 461 060
Banque Royale de Montréal (Qc), billets de dépôt de premier rang, 2,07 %, échéant le 17 juin 2016	2 410 000	2 424 787	2 415 567
Banque Nationale, 2,40 %, échéance le 28 octobre 2019	2 255 000	2 255 000	2 309 346
Banque Royale du Canada, 2,03 %, échéant le 15 mars 2021	2 255 000	2 254 143	2 273 965
General Electric Capital Canada Inc., 2,42 %, échéant le 31 mai 2018	2 190 000	2 238 193	2 233 384
Omers Realty Corporation, 2,50 %, échéant le 5 juin 2018	2 190 000	2 239 600	2 230 077
Banque Royale du Canada, 2,86 %, échéant le 4 mars 2021	2 100 000	2 121 630	2 200 254
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,87 %, échéant le 4 juin 2021	2 100 000	2 179 821	2 195 319
La Banque Toronto-Dominion, 2,56 %, échéant le 24 juin 2020	2 100 000	2 103 990	2 172 618
Banque de Montréal, 2,24 %, échéant le 11 décembre 2017	2 100 000	2 114 204	2 131 983
La Financière Sun Life, 4,95 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2036	2 085 000	2 130 662	2 093 590
Enbridge, 3,19 %, échéant le 5 décembre 2022	2 100 000	2 069 375	2 074 758
Banque Royale du Canada, 3,66 %, échéant le 25 janvier 2017	2 000 000	2 049 525	2 041 140
Banque HSBC Canada, 2,08 %, échéant le 26 novembre 2018	2 000 000	2 010 400	2 006 140
La Banque Toronto Dominion, 2,05 %, échéant le 8 mars 2021	1 740 000	1 740 000	1 757 452
Fiducie de capital CIBC, 9,98 %, échéant le 30 juin 2108	1 390 000	1 855 692	1 683 665
Fiducie de catégorie I de la Banque Scotia, 7,80 %, échéant le 30 juin 2108	1 250 000	1 369 600	1 430 950
PSP Capital Inc., 2,26 %, échéant le 16 février 2017	1 300 000	1 328 730	1 315 652
Wells Fargo Financial Canada, 2,94 %, échéant le 25 juillet 2019	1 190 000	1 217 965	1 238 850
Société de financement GE Capital Canada, 4,55 %, échéant le 17 janvier 2017	1 190 000	1 244 584	1 221 523
Daimler Canada Finance Inc, 3,28 %, échéant le 15 septembre 2016	1 190 000	1 228 675	1 199 937
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,70 %, échéant le 9 octobre 2018	2 100 000	1 108 899	1 107 546
Banque Nationale du Canada, 1,74 %, échéant le 3 mars 2020	1 100 000	1 101 320	1 099 351
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	1 045 000	1 045 000	1 040 768
General Electric Capital Corp., 4,60 %, échéant le 26 janvier 2022	695 000	694 833	793 231
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2016	475 000	478 562	475 632
Banque de Montréal, billet de dépôt, 2,24 %, échéant le 11 décembre 2017	375 000	382 200	380 895
		103 217 223	104 580 053

# Régime d'épargne-études génération

## Tableaux du portefeuille de placements

Pour les exercices clos les 31 mars 2016

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Placements des cotisations des souscripteurs – (65,90) %</b>			
<b>Billets à capital protégé – 18,64 %</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet à capital protégé d'actions canadiennes de Yorkville, échéant le 3 juin 2020	20 000 000	20 000 000	22 124 000
BAC Canada Finance, billet à capital protégé de premier rang, échéant le 24 août 2017	15 000 000	15 000 000	15 024 000
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2020	15 000 000	15 000 000	14 601 000
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 25 août 2021	11 250 000	11 250 000	11 322 000
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet à capital protégé d'actions canadiennes de Yorkville, échéant le 24 janvier 2019	10 000 000	10 000 000	10 112 000
Banque Nationale du Canada, billet à capital protégé d'actions canadiennes de Yorkville, échéant le 21 mars 2018	10 000 000	10 000 000	9 805 000
La Banque Toronto-Dominion, Dolphin NT indiciel, échéant le 16 août 2021	7 100 000	7 100 000	7 439 380
JP Morgan, billet à capital protégé, à rendement variable, lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 25 janvier 2021	7 100 000	7 100 000	7 371 930
JP Morgan, billet à capital protégé lié à des FNB du marché des capitaux efficient, échéant le 26 février 2020	7 100 000	7 100 000	7 016 930
JP Morgan, billet à capital protégé lié à l'indice ETF Efficente 5, échéant le 19 mai 2021	7 100 000	7 100 000	6 860 730
JP Morgan, billet à capital protégé lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 14 mars 2019	4 260 000	4 260 000	4 843 194
BAC Canada Finance, billets à capital protégé, échéant le 15 septembre 2016	4 260 000	4 260 000	4 410 378
JP Morgan, billet à capital protégé lié à l'indice STOXX Europe Large 200, échéant le 26 août 2020	3 550 000	3 550 000	3 437 465
		<b>121 720 000</b>	<b>124 368 007</b>
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs</b>			
		<b>431 593 940</b>	<b>439 737 834</b>
<b>Placements des subventions gouvernementales – (24,97) %</b>			
<b>Titres gouvernementaux – 6,57 %</b>			
Gouvernement du Canada, 0,25 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2017	23 830 000	23 755 785	23 756 127
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,75 %, échéant le 12 janvier 2048	3 495 000	4 009 719	4 096 944
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2029	1 985 000	2 884 942	2 954 017
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,90 %, échéant le 15 juin 2024	2 660 000	2 694 747	2 913 312
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2033	1 465 000	2 258 070	2 299 405
Gouvernement du Canada, 2,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2016	1 455 000	1 470 641	1 468 037
Gouvernement du Canada, 3,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2019	1 330 000	1 466 059	1 461 803
Titre hypothécaire LNH, 2,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	2 000 000	1 445 798	1 442 520
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,80 %, échéant le 15 juin 2021	1 075 000	1 190 645	1 216 739
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,35 %, échéant le 15 septembre 2023	920 000	943 284	972 633
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,40 %, échéant le 15 décembre 2022	870 000	862 805	924 236
Gouvernement du Canada, 2,50 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2024	320 000	354 080	353 866
		<b>43 336 575</b>	<b>43 859 639</b>
<b>Titres des provinces – 8,81 %</b>			
Province de l'Ontario, 6,50 %, échéant le 8 mars 2029	5 840 000	8 341 848	8 311 722
Province de l'Ontario, 4,00 %, échéant le 2 juin 2021	5 030 000	5 348 056	5 669 715
Province de l'Ontario, 3,50 %, échéant le 2 juin 2043	3 860 000	3 923 800	4 126 224
Province de Québec, 6,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2029	2 950 000	4 009 050	4 051 058
Province de l'Alberta, 2,90 %, échéant le 20 septembre 2029	3 890 000	3 877 163	3 945 977
Province de l'Ontario, 5,60 %, échéant le 2 juin 2035	2 635 000	3 802 672	3 625 233
Province de Québec, 5,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2041	1 667 000	2 100 720	2 208 158
Province de Saskatchewan, 3,20 %, échéant le 6 mars 2024	1 775 000	1 805 603	1 918 988
Province de la C.-B., 2,70 %, échéant le 18 décembre 2022	2 995 000	2 966 865	3 196 785

# Régime d'épargne-études génération

## Tableaux du portefeuille de placements

Pour les exercices clos les 31 mars 2016

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Placements des subventions gouvernementales – (24,97) % (suite)</b>			
<b>Titres des provinces – 8,81 % (suite)</b>			
Province de l'Ontario, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	2 575 000	2 592 531	2 748 060
Province de Nouvelle-Écosse, 1,01 %, échéant le 15 août 2018	1 784 000	1 787 504	1 781 324
Province de Québec, 3,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	1 375 000	1 443 835	1 554 424
Hydro-Québec, 11,00 %, échéant le 15 août 2020	1 055 000	1 641 876	1 487 561
Province de l'Ontario, 4,20 %, échéant le 8 mars 2018	1 335 000	1 423 868	1 419 706
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	1 225 000	1 350 108	1 365 753
Province du Manitoba, 1,02 %, échéant le 2 avril 2019	1 349 500	1 349 226	1 343 157
Province de Saskatchewan, 1,95 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2019	1 300 000	1 333 670	1 332 864
Province de la C.-B., 5,70 %, échéant le 18 juin 2029	765 000	889 873	1 035 160
Province de l'Ontario, 4,40 %, échéant le 2 juin 2019	905 000	945 568	997 265
Province du Nouveau-Brunswick, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	870 000	858 986	915 597
Financement Québec, 2,45 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2019	870 000	873 996	908 846
Financement Québec, 1,26 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2018	900 000	910 665	905 850
Province de l'Ontario, 1,07 %, échéant le 22 septembre 2017	900 000	905 203	902 430
Province de la C.-B., 3,70 %, échéant le 18 décembre 2020	805 000	793 794	894 886
Province de l'Alberta, 2,55 %, échéant le 15 décembre 2022	850 000	891 650	890 868
BC Municipal Financial Authority, 4,60 %, échéant le 23 avril 2018	710 000	707 245	760 289
Province de Saskatchewan, 5,00 %, échéant le 3 mai 2037	385 000	511 858	490 190
		<b>57 387 233</b>	<b>58 788 090</b>
<b>Titres des institutions financières – 5,76 %</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,27 %, échéant le 13 janvier 2020	1 800 000	1 799 316	1 834 956
La Banque Toronto-Dominion, billet de dépôt à taux fixe, 2,95 %, échéant le 2 août 2016	1 810 000	1 857 621	1 822 000
Banque de Montréal, 1,88 %, échéant le 31 mars 2021	1 800 000	1 799 910	1 803 906
La Banque Toronto-Dominion, 3,23 %, échéant le 24 juillet 2024	1 500 000	1 500 000	1 598 970
La Financière Manuvie – Assurance, 2,64 %, échéant le 15 janvier 2025	1 500 000	1 549 380	1 505 108
Banque Royale du Canada, billet de dépôt de premier rang, 2,82 %, échéant le 12 juillet 2018	1 420 000	1 453 442	1 462 444
Great-West Lifeco, 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	1 050 000	1 201 935	1 403 420
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	1 350 000	1 328 841	1 344 533
Banque Royale du Canada, 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	1 085 000	1 152 435	1 309 421
La Banque Toronto-Dominion, billet de dépôt à taux fixe, 2,17 %, échéant le 2 avril 2018	1 290 000	1 295 324	1 309 182
Banque Royale de Montréal (Qc), billet de dépôt de premier rang, 2,07 %, échéant le 17 juin 2016	1 265 000	1 272 858	1 267 922
Banque Nationale, 2,40 %, échéant le 28 octobre 2019	1 225 000	1 225 000	1 254 523
Banque de Montréal, 3,21 %, échéant le 13 septembre 2018	1 195 000	1 194 940	1 246 767
Banque Royale du Canada, 2,03 %, échéant le 15 mars 2021	1 155 000	1 154 561	1 164 714
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2024	1 050 000	1 050 000	1 078 676
Banque Royale du Canada, 2,86 %, échéant le 4 mars 2021	900 000	909 270	942 966
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,87 %, échéant le 4 juin 2021	900 000	933 903	940 851
General Electric Capital Canada Inc., 2,42 %, échéant le 31 mai 2018	918 000	938 023	936 186
Omers Realty Corporation, 2,50 %, échéant le 5 juin 2018	918 000	938 604	934 799
La Banque Toronto-Dominion, 2,56 %, échéant le 24 juin 2020	900 000	901 710	931 122
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2024	900 000	922 500	924 579
La Banque Toronto-Dominion, 2,05 %, échéant le 8 mars 2021	915 000	915 000	924 177
Banque de Montréal, 2,24 %, échéant le 11 décembre 2017	900 000	906 570	913 707
Enbridge, 3,19 %, échéant le 5 décembre 2022	900 000	886 890	889 182
Fiducie de capital CIBC, 9,98 %, échéant le 30 juin 2019-2108	700 000	933 889	847 889
Banque Royale du Canada, 3,66 %, échéant le 25 janvier 2017	813 000	833 276	829 723
Banque HSBC Canada, 2,08 %, échéant le 26 novembre 2018	750 000	753 900	752 303

# Régime d'épargne-études génération

## Tableaux du portefeuille de placements

Pour les exercices clos les 31 mars 2016

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Placements des subventions gouvernementales – (24,97) % (suite)</b>			
<b>Titres des institutions financières – 5,76 % (suite)</b>			
PSP Capital Inc., 2,26 %, échéant le 16 février 2017	700 000	715 470	708 428
La Financière Sun Life, 4,95 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2036	700 000	715 330	702 884
Fiducie de catégorie I de la Banque Scotia, 7,80 %, échéant le 30 juin 2108	565 000	643 542	646 789
General Electric Capital Corp., 4,60 %, échéant le 26 janvier 2022	525 000	524 874	599 204
Wells Fargo Financial Canada, 2,94 %, échéant le 25 juillet 2019	510 000	521 985	530 936
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2016	525 000	528 938	525 698
Société de financement GE Capital Canada, 4,55 %, échéant le 17 janvier 2017	510 000	534 085	523 510
Daimler Canada Finance Inc, 3,28 %, échéant le 15 septembre 2016	510 000	526 653	514 337
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,70 %, échéant le 9 octobre 2018	450 000	453 641	453 087
Banque Nationale du Canada, 1,74 %, échéant le 3 mars 2020	450 000	450 540	449 735
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	420 000	420 000	418 299
Banque de Montréal, billet de dépôt, 2,24 %, échéant le 11 décembre 2017	200 000	203 840	203 144
		<b>37 847 996</b>	<b>38 450 077</b>
<b>Billets à capital protégé – 3,83 %</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2020	5 000 000	5 000 000	4 867 000
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 25 août 2021	3 750 000	3 750 000	3 774 000
La Banque Toronto-Dominion, Dolphin NT indiciel, échéant le 16 août 2021	2 900 000	2 900 000	3 038 620
JP Morgan, billet à capital protégé, à rendement variable, lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 25 janvier 2021	2 900 000	2 900 000	3 011 070
JP Morgan, billet à capital protégé lié à des FNB du marché des capitaux efficient, échéant le 26 février 2020	2 900 000	2 900 000	2 866 070
JP Morgan, billet à capital protégé lié à l'indice ETF Efficiente 5, échéant le 19 mai 2021	2 900 000	2 900 000	2 802 270
JP Morgan, billet à capital protégé lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 14 mars 2019	1 740 000	1 740 000	1 978 206
BAC Canada Finance, billet à capital protégé échéant le 15 septembre 2016	1 740 000	1 740 000	1 801 422
JP Morgan, billet à capital protégé lié à l'indice STOXX Europe Large 200, échéant le 26 août 2020	1 450 000	1 450 000	1 404 035
		<b>25 280 000</b>	<b>25 542 693</b>
<b>Total des placements des subventions gouvernementales</b>		<b>163 851 804</b>	<b>166 640 499</b>
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales (90,87) %</b>			
Trésorerie – 5,16 %		595 445 744	606 378 333
Équivalents de trésorerie – 3,97 %		34 411 652	34 411 652
		26 458 815	26 468 272
<b>Total du portefeuille de placements</b>		<b>656 316 211</b>	<b>667 258 257</b>

# Régime d'épargne-études génération

## Notes annexes

31 mars 2016 et 2015

### 1. Organisation et généralités

Le Régime d'épargne-études génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global ») (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il a été géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions, en vertu des lois du Canada. La Fondation continue d'être le promoteur du Régime. La Fondation a choisi de retenir les services des Actifs de Croissance Global Incorporée (les « ACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Les bureaux du Régime sont situés au 100, Mural Street, Suite 201, Richmond Hill, Ontario, L4B 1J3.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (les « contrats de PAE »). La Corporation REEE Global (« REEEG »), société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est le placeur inscrit du Régime. La Fondation, REEEG et les ACGI sont sous gestion et contrôle communs.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE des souscripteurs puissent être soumis à l'ARC en leur nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur est un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes du contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, tel qu'il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE. Les paiements d'aide aux études versés proviennent du revenu tiré des cotisations des souscripteurs.

La publication des états financiers du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et des ACGI le 10 juin 2016.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

#### *Mode de présentation*

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, tel qu'il est décrit ci-dessous.

#### *Instruments financiers*

##### *a) Comptabilisation, évaluation et classement*

Le portefeuille des placements du Régime est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net et évalué à la juste valeur. Tous les autres actifs ou passifs financiers sont mesurés au coût amorti, et classés comme prêts et créances ou à titre d'autres passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Régime devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et ils sont initialement évalués à la juste valeur; les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les placements sont comptabilisés à la date de transaction.

Les profits ou pertes attribuables à la réévaluation sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les actifs financiers classés comme « prêts et créances » et les passifs financiers classés comme « autres passifs » sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### *b) Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur de la trésorerie, des subventions à recevoir, des intérêts courus, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les placements en obligations sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction du cours acheteur à la fin de l'exercice.

Les obligations de la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada (BPO) détenues par le Régime ne sont pas négociées sur un marché actif. Les billets à capital protégé (les « BCP ») sont des instruments financiers de créance hybrides émis par des gouvernements, des banques à charte canadiennes et par des sociétés de fiducie et de prêt autorisées ayant des composantes incorporées qui modifient le profil risque-rendement des titres. Cette catégorie comprend des billets structurés considérés comme des instruments de créance dont les rendements sont fondés sur des indices ou des actifs sous-jacents plutôt que sur les habituels paiements d'intérêts. Les BCP sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'établissement de prix établies par la direction; la volatilité historique et implicite et la corrélation historique sont entre autres utilisées pour calculer la valeur actualisée des billets. Les

# Régime d'épargne-études génération

## Notes annexes

31 mars 2016 et 2015

obligations de la BPO, quant à elles, sont évaluées au moyen de modalités contractuelles, de données sur le marché et des méthodes de calcul conformes aux normes du secteur.

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables

### c) *Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

### b) *Dépréciation des actifs financiers*

À chaque date de clôture, le Régime évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des actifs financiers au coût amorti. Si une telle indication existe, le Régime comptabilise une perte de valeur qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Les pertes de valeur des actifs financiers au coût amorti sont reprises dans des périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en des placements dans des titres du marché monétaire et dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant dans les 90 jours suivant la date d'achat. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

### *Opérations de placement et comptabilisation des produits*

Les intérêts aux fins des paiements d'aide aux études présentés dans les états du résultat global représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en fonction du montant du capital impayé et du taux d'intérêt nominal applicable. Le Régime n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value et de la moins-value latentes des placements sont comptabilisés dans les états du résultat global pour l'exercice au cours duquel ils se produisent. Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements sont calculés en fonction du coût moyen. La plus-value et la moins-value latentes ne sont pas attribuées à des bénéficiaires précis tant qu'elles ne sont pas réalisées par le Régime.

### *Impôt sur le résultat*

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

### *Changements comptables futurs*

#### a) *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 ajoute une exigence concernant les pertes sur créances attendues (dépréciation), modifie les exigences en matière de classement et d'évaluation en ajoutant une nouvelle catégorie pour le classement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que les informations devant être fournies sur les activités de gestion des risques. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Régime poursuit son évaluation de l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

#### b) *Présentation des états financiers*

En décembre 2014, l'IASB a publié *Initiative concernant les informations à fournir* (modifications d'IAS 1) dans le cadre de l'initiative concernant les informations à fournir de l'IASB. Ces modifications encouragent les entités à avoir recours au jugement professionnel quant aux informations à fournir et à la présentation dans leurs états financiers. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le Régime évalue actuellement les répercussions de ces modifications.

### *Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires*

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE, subventions gouvernementales).



# Régime d'épargne-études génération

## Notes annexes

31 mars 2016 et 2015

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### a) *Cotisations des souscripteurs*

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir des unités souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs, les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais de services spéciaux, s'il y a lieu, et les primes d'assurance, conformément aux modalités du prospectus. Se reporter à la note 5 pour de plus amples renseignements.

#### b) *Subventions gouvernementales*

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par bénéficiaire. Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. La SCEE viagère maximale est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

La subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (« SEEAS ») est une subvention du gouvernement de la Saskatchewan offerte aux résidents bénéficiaires de 17 ans ou moins. La SEEAS est versée à un taux de 10 % sur les cotisations annuelles versées à un REEE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour un montant annuel maximal de 250 \$ par bénéficiaire admissible. La SEEAS viagère maximale est de 4 500 \$ par bénéficiaire admissible.

Chaque enfant né le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance, inclusivement. Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité, et les montants ultérieurs seront de 100 \$ versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement. Les versements maximaux du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Le 26 mars 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé la fin du programme de subvention du Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (« ACES »), et le dernier jour pour envoyer une demande de subvention était le 31 juillet 2015. Pour les résidents de l'Alberta, le programme accordait une subvention initiale de 500 \$ dans le cadre du ACES qui était versée dans un REEE pour chaque enfant né en Alberta à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Des subventions additionnelles de 100 \$ étaient versées dans les REEE des bénéficiaires admissibles lorsqu'ils atteignaient l'âge de 8 ans, de 11 ans et de 14 ans au cours l'année 2005 ou plus tard, et i) qu'ils fréquentaient l'école à ce moment; ii) qu'ils avaient un parent ou un tuteur qui était résident de l'Alberta au moment de l'envoi de la demande ou de la naissance de l'enfant concerné et iii) qui respectait le montant minimal des cotisations exigé par le gouvernement de l'Alberta.

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le total des paiements maximaux s'élève à 3 600 \$ à vie par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ dans l'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la nouvelle Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEFCB »), qui est offerte à chaque bénéficiaire résident né le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ou après cette date. Lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la province dépose 1 200 \$ dans son REEE. Pour être admissible à la SEEFCB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et soumettre une demande de SEEFCB dans les délais suivants : i) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né en 2007 ou 2008; ii) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 15 août 2009; ou iii) avant le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire s'il est né le 16 août 2009 ou après cette date. Le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présentent la demande de SEEFCB, cette dernière devant être soumise entre le sixième et le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ni cotisation additionnelle n'est requise.

Les subventions gouvernementales reçues dans le cadre du Régime à l'égard d'un bénéficiaire donné sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances que la subvention doive être remboursée, par exemple lorsqu'un souscripteur annule sa souscription au Régime.

# Régime d'épargne-études génération

## Notes annexes

31 mars 2016 et 2015

### 3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS nécessite le recours par la direction à certaines estimations et jugements comptables critiques qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications apportées aux estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période où les estimations sont modifiées ainsi qu'au cours de toute période ultérieure visée par les modifications.

Les principaux jugements et les principales estimations du Régime dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

a) *Évaluation à la juste valeur des placements non cotés sur un marché actif*

Le Régime détient des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, comme des BCP ainsi que des obligations et des certificats de placement garantis de la BPO. Ceux-ci sont évalués au moyen de modèles d'établissement de prix reposant sur des données observables et non observables qui nécessitent la formulation d'estimations et d'hypothèses. Les modifications apportées aux hypothèses concernant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées. Se reporter à la note 6 pour obtenir plus de détails concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Régime.

b) *Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur*

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime, la direction doit porter des jugements importants en ce qui a trait aux caractéristiques de ces instruments. Le jugement le plus important demeure la désignation du portefeuille de placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement permet d'obtenir de l'information fiable et plus pertinente en ce qui a trait aux effets des transactions, à la situation financière et aux flux de trésorerie du Régime. Ce classement est conforme à la stratégie du Régime énoncée dans le prospectus. L'activité du Régime consiste à investir dans des actifs financiers afin de tirer parti d'un rendement total sous forme d'intérêts et de variations de la juste valeur.

### 4. Transactions entre parties liées

- a) En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse à l'administrateur (les « ACGI ») des frais d'administration correspondant à 1,95 % par année de l'actif visé par les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016. En ce qui a trait à l'actif du Régime lié aux contrats de PAE conclus avant le 27 janvier 2016, le Régime verse à l'administrateur des frais d'administration correspondant à 1,20 % par année.
- b) Les débiteurs du Régime comprennent un montant de 579 989 \$ (31 mars 2015 – 1 056 264 \$) à recevoir de la Fondation pour les PAE discrétionnaires à des souscripteurs et un montant de 80 186 \$ (31 mars 2015 – néant) à recevoir des ACGI au titre d'une remise sur les frais d'administration. Les créiteurs du Régime comprennent un montant de 3 234 701 \$ (31 mars 2015 – 1 908 452 \$) à verser au REEEG, réglé par la Fondation pour les frais de souscription, et un montant de néant (31 mars 2015 – 423 901 \$) à verser aux ACGI, réglé par la Fondation pour les frais d'administration.
- c) Le REEEG reçoit des frais de souscription qui sont déduits des cotisations faites par les souscripteurs. Les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016 incluent des frais de souscription de 30 \$ par part. Avant cette date, les frais de souscription étaient de 60 \$ par part. De plus, la Fondation remet au REEEG de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs au titre de l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- d) Les frais pour services spéciaux correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds; ces frais sont remis par la Fondation au REEEG.

### 5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour les exercices clos le 31 mars 2016 et le 31 mars 2015 s'établissent comme suit :

	<b>31 mars 2016</b>	31 mars 2015
	\$	\$
Solde, au début de la période	377 083 340	344 529 963
Cotisations des souscripteurs	73 107 727	74 978 966
Frais de souscription	(7 297 408)	(8 614 053)
Frais de tenue de compte	(1 099 708)	(1 081 584)
Primes d'assurance	(387 047)	(406 272)
Frais pour services spéciaux	(523 327)	(680 154)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du remboursement des cotisations	(35 302 257)	(31 643 526)
<b>Solde, à la fin de la période</b>	<b>405 581 320</b>	<b>377 083 340</b>



# Régime d'épargne-études génération

## Notes annexes

31 mars 2016 et 2015

### 6. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les données ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données importantes relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché (données non observables).

Le tableau suivant montre les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Équivalents de trésorerie	–	26 468 272	–	26 468 272
Titres à revenu fixe	–	431 967 633	24 500 000	456 467 633
BCP	–	–	149 910 700	149 910 700
<b>Total</b>	–	<b>458 435 905</b>	<b>174 410 700</b>	<b>632 846 605</b>

Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Équivalents de trésorerie	–	43 024 478	–	43 024 478
Titres à revenu fixe	–	394 724 354	24 500 000	419 224 354
BCP	–	–	152 913 300	152 913 300
<b>Total</b>	–	<b>437 748 832</b>	<b>177 413 300</b>	<b>615 162 132</b>

Aucun instrument financier n'a été transféré vers ou depuis les niveaux 1 ou 2 au cours des exercices clos le 31 mars 2016 et le 31 mars 2015.

Les instruments financiers classés au niveau 3 représentent les placements du Régime dans certains BCP et obligations de la BPO. Les prix de ces titres sont établis en fonction des modèles d'évaluation. L'élément non observable le plus important utilisé dans le modèle d'évaluation est le taux effectif utilisé pour évaluer les titres. La direction estime qu'une hausse ou une baisse de 1 % du taux effectif utilisé se traduirait par une baisse ou une hausse de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires d'environ 580 150 \$ (31 mars 2015 – 680 260 \$).

Le rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur au moyen de données non observables (niveau 3) est présenté comme suit :

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Solde d'ouverture	<b>177 413 300</b>	141 581 738
Achats	10 000 000	45 000 000
Produit de l'arrivée à échéance et de la vente	(10 000 000)	(15 000 000)
(Diminution) augmentation des profits latents	(3 002 600)	5 831 562
<b>Solde de clôture</b>	<b>174 410 700</b>	<b>177 413 300</b>

### 7. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des paiements d'aide aux études avec les revenus de placements, les subventions et les revenus sur les subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

# Régime d'épargne-études génération

## Notes annexes

31 mars 2016 et 2015

### 8. Gestion du risque

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées au risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime, comme il est indiqué dans le prospectus du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels et en supervisant leurs prestations de services. Ces conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

#### a) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que des changements de prix surviennent sur le marché et que ceux-ci aient une incidence sur la valeur des placements et les revenus du Régime. Les conseillers du portefeuille de placements du Régime tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a ciblé deux facteurs principaux de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe et le risque de prix lié aux BCP.

#### i) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime à l'égard des placements portant intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres à revenu fixe. Ce risque est activement géré au moyen de stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour la trésorerie et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Régime aux risques de taux d'intérêt par durée résiduelle jusqu'à l'échéance au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015 :

	31 mars 2016	31 mars 2015
	%	%
Moins de un an	13,2	4,1
1 an à 3 ans	20,3	20,4
3 ans à 5 ans	23,2	16,6
Plus de 5 ans	43,3	58,9
	100,0	100,0

Au 31 mars 2016, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (31 mars 2015 – 1 %), la valeur totale du portefeuille de placements aurait diminué d'approximativement 27 M\$ (31 mars 2015 – 31 M\$) ou augmenté d'approximativement 33 M\$ (31 mars 2015 – 34 M\$), respectivement. Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer de façon importante.

#### ii) *Risque de prix*

Les autres risques de prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite de changements dans les cours du marché, autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt. La catégorie d'actif la plus touchée par les autres risques de prix est celle des BCP, qui représentent 22,9 % (31 mars 2015 – 24,5 %) du portefeuille de placements. Le taux de rendement des BCP ne peut être déterminé avant l'échéance des titres, car il est lié à la performance de leur indice sous-jacent; le taux est tributaire du rendement positif ou négatif de l'indice à l'échéance. Un rendement négatif se traduira par le remboursement du montant en capital seulement, qui est protégé par l'émetteur. Le risque est géré par la sélection des titres et par une gestion active de la part des gestionnaires externes dans les limites stipulées dans les politiques de placement et les mandats des gestionnaires approuvés.

Au 31 mars 2016, si les prix d'indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 580 150 \$ (31 mars 2015 – 680 260 \$). Dans les faits, les résultats réels pourraient différer de façon importante.

# Régime d'épargne-études génération

## Notes annexes

31 mars 2016 et 2015

### 8. Gestion du risque (suite)

#### b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital; le risque lié aux secteurs est en fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier – secteur industriel, commercial ou des services – en raison de la concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit.

Les titres de créance sont investis en fonction des restrictions et pratiques normalisées en matière de placement énoncées dans le Règlement 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les actifs du Régime sont exposés au risque de crédit.

Au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015, le risque de crédit du Régime lié aux instruments de créance à long terme s'établit comme suit :

Notation de titres	31 mars 2016	31 mars 2015
	%	%
AAAH/AAA/AAH/AAL	46,7	51,2
AA/AH/A	49,2	44,6
Sans notation	4,1	4,2
<b>Total des titres de créance</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service. Moody's Investors Service et Standard & Poor's, entre autres, ont aussi fourni des notations. Les BCP, les obligations et les certificats de placement garanti de la BPO sont des titres de créance sans notation.

#### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et il investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus afin de répondre aux besoins de liquidités prévus. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et les PAE. L'échéance des autres passifs financiers est de moins de un mois.

### 9. Examen de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Au cours de 2014, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») a effectué un examen de la conformité des ACGI et de la Corporation REEE Global (collectivement, les « entités Global ») aux termes duquel elle a observé des lacunes, lesquelles ont été transmises à la direction responsable de l'application. Un conseiller indépendant a travaillé avec les entités Global pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes de conformité améliorés. Les autres modalités imposées par la CVMO dans le cadre de l'examen de la conformité ont été annulées le 24 avril 2014.

Les entités Global et certains dirigeants ont reçu une lettre datée du 4 décembre 2012 de la CVMO. Selon la CVMO, ces sociétés et un de leurs dirigeants ont pris des décisions en matière de placements pour le compte du Régime sans être dûment inscrits, et donc ils i) ont omis de rapporter des conflits d'intérêts avec le Régime au Comité de révision des placements; ii) ont omis de divulguer toute la vérité sur le conflit d'intérêts dans les prospectus du Régime en 2009 et 2011; iii) ne se sont pas conformés aux normes imposées à un gestionnaire des placements du Régime; et iv) n'ont pas établi ni maintenu des systèmes de conformité adéquats.

Le 14 avril 2014, les entités Global et Sam Bouji, alors chef de la direction du Régime, ont établi une entente avec la CVMO. À l'égard des ACGI, cette entente a suspendu définitivement M. Bouji de ses fonctions, à titre de personne désignée responsable des entités Global. Les ACGI ont été tenus de créer et de maintenir un conseil d'administration indépendant, qui devra être approuvé par la CVMO, et de nommer un nouveau chef de la direction indépendant. Au cours de l'exercice, M. Bouji a démissionné de son poste d'administrateur et deux administrateurs indépendants ont été nommés au conseil. M. Bouji a démissionné de son poste de dirigeant le 16 janvier 2015 et il a été remplacé par David Prestwich.

# Régime d'épargne-études génération

## Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études

Au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015

Année d'admissibilité	Nombre de parts en circulation	Montant du capital et du revenu cumulé	Subventions gouvernementales et revenu cumulé	Total
		\$	\$	\$
2002	31	5 384	2 042	7 426
2003	259	59 843	9 815	69 658
2004	856	143 255	21 233	164 488
2005	1 306	245 032	57 828	302 860
2006	2 594	328 096	75 253	403 349
2007	5 067	491 920	107 678	599 598
2008	8 566	593 739	141 164	734 903
2009	12 781	817 707	242 209	1 059 916
2010	19 144	1 555 649	428 805	1 984 454
2011	26 372	2 383 692	651 349	3 035 041
2012	38 574	4 155 562	1 115 161	5 270 723
2013	46 004	6 866 005	1 905 662	8 771 667
2014	59 968	11 227 890	3 100 443	14 328 333
2015	85 570	20 305 984	5 703 766	26 009 750
2016	103 413	37 308 817	9 921 856	47 230 673
2017	109 922	38 617 495	10 687 359	49 304 854
2018	124 128	39 466 242	11 315 033	50 781 275
2019	130 347	38 092 561	11 265 769	49 358 330
2020	144 298	38 606 651	11 705 676	50 312 327
2021	147 325	35 712 193	11 420 087	47 132 280
2022	161 660	34 625 137	14 827 709	49 452 846
2023	166 175	31 650 937	15 060 311	46 711 248
2024	177 913	30 156 595	14 925 448	45 082 043
2025	184 917	27 399 017	14 448 247	41 847 264
2026	169 971	21 696 569	12 502 197	34 198 766
2027	151 632	15 295 077	9 906 541	25 201 618
2028	130 169	10 373 669	7 582 334	17 956 003
2029	115 313	6 768 596	5 887 015	12 655 611
2030	87 583	3 331 447	4 001 016	7 332 463
2031	54 113	1 072 536	2 473 985	3 546 521
2032	4 607	187 634	1 207 594	1 395 228
2033	860	27 043	336 357	363 400
2034	89	2 455	1 768	4 223
<b>31 mars 2016</b>	<b>2 471 527</b>	<b>459 570 429</b>	<b>183 038 710</b>	<b>642 609 139</b>
<b>31 mars 2015</b>	<b>2 977 661</b>	<b>430 775 867</b>	<b>171 677 442</b>	<b>602 453 309</b>

# Régime d'épargne-études génération

Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études  
Au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015

		Nombre de contrats à l'ouverture	Rentrées de contrats	Sorties de contrats	Nombre de contrats à la clôture
Le tableau suivant présente un sommaire des contrats de paiements d'aide aux études					
	<b>2016</b>	<b>82 939</b>	<b>3 452</b>	<b>4 348</b>	<b>82 043</b>
	2015	83 075	3 908	4 044	82 939
Le tableau suivant présente le rapprochement du tableau 1 et des états de la situation financière					
				<b>2016</b>	2015
				\$	\$
Montant total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu cumulé (tableau 1)				<b>642 609 139</b>	602 453 309
Représentés dans les états de la situation financière par les éléments suivants :					
Cotisations des souscripteurs				<b>405 581 320</b>	377 083 340
Cumul des subventions gouvernementales				<b>162 992 327</b>	151 186 319
Revenu de placement cumulé et non distribué et profits réalisés sur les placements				<b>75 904 013</b>	76 107 580
				<b>644 477 660</b>	604 377 239
Moins : Subventions gouvernementales à recevoir				<b>1 868 521</b>	1 923 930
				<b>642 609 139</b>	602 453 309

**100 Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3**

**(416) 741-7377      1-877-460-7377**

**[www.globalfinancial.ca](http://www.globalfinancial.ca)**